

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-six novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal de Commelle-Vernay prend note des décisions suivantes :

- ***Décision 2024-17 du 24 octobre 2024 : concernant la signature du marché pour 3 ans concernant le marché de transports scolaires pour les élèves à Commelle-Vernay par la société TRANSARC AQUILON 14 Rue de Bapaume 42300 ROANNE d'un montant de :***
- ***Tarifs pour un aller/retour avec un bus de 55 personnes depuis le groupe scolaire René MURE à :***
 - ***La Salle omnisports : 53,50€ TTC***
 - ***ROANNE : 65 € TTC Pour ½ journée
129 € TTC Pour 1 journée***
 - ***Dans un rayon de 15 à 20 km aux alentours:***
 - o ***113 € TTC pour ½ journée***
 - o ***225 € TTC pour 1 journée.***
- ***Décision 2024-18 du 15 novembre 2024 : concernant la signature de l'avenant n° 2 au lot 04 Charpente Bois pour la rénovation de la Salle Omnisports à COMMELLE-VERNAY par l'entreprise LESPINASSE Les Etangs 42190 ST HILAIRE SOUS CHARLIEU,***
 - o ***Montant initial du marché Lot n° 04: 53 076,03 € HT soit 63 691,24 € TTC***
 - o ***Montant de l'avenant n° 1 : 2425,85 € HT soit 2911,02 € TTC***
 - o ***Montant du marché Lot n° 04. : 55 501,88 € HT soit 66 602,26€ TTC.***
 - o ***Montant de l'avenant n° 2 : - 3960 € HT soit - 4752 € TTC***
 - o ***Nouveau montant du marché Lot n° 04. : 51 541,88 € HT soit 61 850,26€ TTC.***

- **Décision 2024-19 du 25 novembre 2024 : concernant la signature de l'avenant n° 1 au lot 12 Sols souples pour la rénovation de la Salle Omnisports à COMMELLE-VERNAY par l'entreprise SAS AUBONNET & Fils 794 rue de Charlieu – Cours la Ville 69470 COURS**

- o **Montant initial du marché : 93 919,26 € HT soit 112 703,11 € TTC**
- o **Montant de l'avenant n° 1 : - 393,25 € HT soit - 471,90 € TTC**
- o **Montant du marché Lot n° 12. : 93 526,01 € HT soit 112 231,21€ TTC.**

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST



Le Maire,

D. FRECHET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-six novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),

Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 au Lot n° 10 Plâtrerie-Peintures du marché concernant les travaux pour la rénovation de la Salle Omnisports à COMMELLE-VERNAY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la rénovation de la salle Omnisports de COMMELLE-VERNAY et que le marché a été attribué pour un montant total de marché de 1 757 765,58 € HT soit 1 974 336,67 € TTC

Le Lot n° 10 Plâtrerie Peintures a été attribué à l'entreprise FOREZ DECORS pour un montant de 41 149,23 € HT soit 49 379,08 € TTC.

Des travaux modificatifs sont nécessaires et concernent :

- Mise en lasure des bois de charpente neuf,
- Mise en peinture des marches et contre marches des gradins,
- Mise en peinture des croix de St André,
- Mise en peinture de la cheminée extérieure.

Le montant de ces travaux complémentaires s'élèvent à 9 207,60 € HT soit 11 049,12€ TTC.

En revanche, le lot 10 présente des plus et moins-values sur le marché initial qui se décomposent comme suit :

Travaux en moins-values : - 7 136,49 € HT

Travaux en plus-values : + 5 239,85 € HT

Travaux modificatifs supplémentaires : + 9 207,60 € HT.

Ainsi, suite à l'avenant n° 1 pour le lot n° 10 dont le montant s'élève à 7 310,96 € HT soit 8 773,15 € TTC, le nouveau montant du marché du lot n°10 à l'entreprise FOREZ DECORS s'élève donc à 48 460,19 € HT soit 58 152,23 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 1 nécessaire au lot n° 10 Plâtrerie-Peintures du marché public pour la rénovation de la salle Omnisports à COMMELLE-VERNAY d'un montant de 7 310,96 € HT soit 8 773,15 € TTC. Ainsi le nouveau marché de l'entreprise FOREZ DECORS s'élève à 48 460,19€ HT soit 58 152,23 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 nécessaire au lot n° 10 Plâtrerie-Peintures du marché public pour la rénovation de la salle Omnisports à COMMELLE-VERNAY, ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

- Dit que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts à cet effet au budget communal.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST



Le Maire,



D. ERECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

142-214200693-20241126-2024-65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-six novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),

Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'Enveloppe Territorialisée – Année 2025 - pour l'enfouissement des réseaux secs dans le cadre de la requalification de la rue des Vignes à COMMELLE-VERNAY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire a modifié ses modalités de gestion de certaines subventions versées aux communes en instaurant une enveloppe territorialisée pour accompagner les projets d'investissement des collectivités.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY souhaite requalifier la rue des Vignes.

Cette rue, d'une longueur de 520 ml, permet de relier la rue du 11 Novembre à l'ouest à la route Touristique (RD 56). Elle dessert de nombreux accès vers des maisons individuelles.

La rue des Vignes est relativement étroite, ne dispose actuellement pas de trottoirs et possède un fossé quasi-continu sur sa rive sud. Ce fossé reçoit les eaux pluviales provenant en partie de la route touristique et de la chaussée de la rue des Vignes. L'arrêt de bus « Route touristique » appartenant à la ligne 11 de la STAR est présent en extrémité Est de la rue des Vignes avec un quai sur chaque sens de circulation. La rue des Vignes est interdite dans le sens descendant aux véhicules de plus de 3,5 tonnes sauf bus et camions poubelles.

Le projet prévoit un recalibrage de la chaussée à 5,00 m de largeur en section courante.

Un trottoir d'une largeur de 1,40 m sera créé sur la rive nord de la rue avec des rétrécissements ponctuels à 0,90 m.

Le fossé existant sera conservé en rive sud et permettra de recueillir les eaux pluviales.

Les quais bus seront aménagés conformément aux normes d'accessibilité en vigueur.

Des bornes en bois seront mises en place en limite de chaussée du côté du fossé afin de dissuader les véhicules de s'écarter de la voie.

Pour accompagner ces aménagements, il est nécessaire d'enfouir les réseaux basses tension existants dans ce secteur. Deux postes électriques sont concernés, celui du Bourg de Vernay et celui de la Cure.

Les montants des travaux réalisés par le SIEL et restant à charge de la commune s'élèvent à

Poste du Bourg de Vernay : 112 577 €

Poste de la Cure : 108 766 €

Soit un total de 221 343 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi du dossier suivant pour la programmation 2025 de l'Enveloppe Territorialisée :

Travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le cadre de la requalification de la rue des Vignes à COMMELLE-VERNAY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-66-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- approuve le projet d'investissement concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le cadre de l'aménagement de la rue des Vignes à COMMELLE-VERNAY pour un montant de 221 343,00 € HT.

- émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme 2025 de l'Enveloppe Territorialisée à destination des communes,

- sollicite, auprès du Conseil Départemental de la Loire et des partenaires concernés, une subvention au taux maximal,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette subvention.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST

Le Maire,



D. FRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Loire au titre des amendes de police – Année 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY envisage de réaliser l'aménagement de la rue des Vignes.

Cet aménagement est réalisé dans l'objectif de créer un trottoir pour les personnes à mobilité réduite et de maintenir une chaussée étroite permettant une réduction de la vitesse des véhicules et ainsi conforter la sécurisation du déplacement des piétons, et notamment des enfants. Cela complète les travaux initiés par le réaménagement complet de la rue Jules Ferry.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose l'envoi du dossier suivant pour la programmation 2025 :

- **Travaux d'aménagement de la rue des Vignes de COMMELLE-VERNAY pour un montant de 358 301,00 € HT soit 429 961,20 € TTC.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *approuve le projet concernant l'opération visant à aménager la rue des Vignes et s'inscrivant dans un projet global d'amélioration de la sécurité des piétons d'un montant de 358 301,00 € HT soit 429 961,20 € TTC.*

- *sollicite, auprès du Conseil Départemental de la Loire, la subvention la plus élevée possible pour cet aménagement au titre des amendes de police 2025,*

- *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette subvention.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST



Le Maire,

D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET: Voirie Communale et Rurale – Programme 2025 – Demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour leurs travaux de voirie communale et rurale (hormis les créations de voies) par l'intermédiaire d'un programme établi par le Conseiller Départemental du canton et financé selon le barème d'aide aux communes pour leurs travaux neufs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur DARMET, Adjoint chargé de la Voirie, de proposer la programmation suivante **pour l'année 2025** :

• Rue du Pèlerinage	5 605,40 € HT
• Chemin des Granges	26 362,80 € HT
• Route des Arnauds	9 827,70 € HT
• Chemin de la Gonthière	12 753,20 € HT
• Chemin des Crests	10 691,00 € HT
• Rue des Vignes	141 295,00 € HT
Total	206 535,10 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux de voirie cités ci-dessus au programme 2025 du Département de la Loire pour un montant total estimé à 206 535,10 € HT.

- sollicite, auprès du Département de la Loire, la subvention la plus élevée possible,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette subvention.

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST



Le Maire,



D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Travaux de dissimulation BTS P. « Bourg de Vernay » à COMMELLE-VERNAY – Convention avec le SIEL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation BTS P. « Bourg de Vernay ».

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL – Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Eclairage voirie - Dissimulation Poste bourg de Vernay	26 925 €	71.0 %	19 117 €
Dissimulation BTS P." Bourg de Vernay"	85 780 €	59.0 %	50 610 €
Fourniture Matériel Telecom	5 500 €	0.0 %	0 €
GC Telecom			
(Déduction appliquée de 8€ x 350 mètres = 2 800.00 €)	45 650 €	100.0 %	42 850 €
Traitement et recyclage poteaux - Bourg de Vernay	322 €	0.0 %	0 €
TOTAL	164 177 €		112 577 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

- *Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Dissimulation BTS P. « Bourg de Vernay » » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.*

- *Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.*

- *Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.*

- *Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 ans.*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

142-214200693-20241126-2024-69-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Secrétaire de séance,

J. PROST

Le Maire,

D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Travaux de dissimulation BTS «Poste la Cure» à COMMELLE-VERNAY – Convention avec le SIEL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Dissimulation BTS «Poste la Cure».

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL – Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Eclairage voirie - La Cure	17 255 €	71.0 %	12 251 €
Dissimulation BTS P." La Cure "	113 940 €	59.0 %	67 224 €
Fourniture Matériel Telecom GC Telecom	6 500 €	0.0 %	0 €
(Déduction appliquée de 8€ x 360 mètres = 2 880.00 €)	32 170 €	100.0 %	29 290 €
Traitement et recyclage poteaux - La Cure	690 €	0.0 %	0 €
TOTAL	170 555 €		108 766 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay à l'unanimité :

- *Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Dissimulation BTS « Poste la Cure » » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.*

- *Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.*

- *Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.*

- *Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 ans.*

- *Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-70-SE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Secrétaire de séance,

J. PROST

Le Maire,

D. PRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET: Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de COMMELLE-VERNAY.

Monsieur le Maire rappelle qu'une modification simplifiée n°1 du PLU a été prescrite par l'arrêté municipal n° 29/P en date du 17/07/2024 et que les modalités de mise à disposition du dossier au public ont été approuvées par délibération du Conseil Municipal en date du 17/09/2024.

Considérant qu'il y avait lieu de faire évoluer le PLU sur les points suivants :

- Modification de l'article 2 relatif aux occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières **dans le sous-secteur NT** dédié aux activités touristiques
- Modification d'une erreur matérielle dans le règlement de toutes les zones concernant les annexes de moins de 20 m².

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la procédure :

Demande « cas par cas » auprès de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE)

Une demande dite «cas par cas » a été faite auprès de la MRAE afin de savoir si celle-ci considérait nécessaire la réalisation d'une évaluation environnementale.

Dans son avis en date du 04/09/2024, la MRAE a indiqué que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale.

Notification du dossier

Le dossier de modification N°1 du PLU a été parallèlement notifié à l'ensemble des Personnes Publiques Associées. Dans ce cadre, 4 avis ont été reçus et notamment : de la part de Roannais Agglomération, du SCOT de Roannais-Agglomération, de la Chambre d'Agriculture et de la commune de Villerest. Tous avec un avis favorable sans observation.

Observations suite à la mise à disposition du dossier au public:

L'enquête publique s'est déroulée du 30 septembre 2024 au 30 octobre 2024.

Aucune observation n'a été formalisée sur le registre d'enquête, Aucune demande n'a été faite par courrier, aucune demande n'a été formulée sur la boîte mail dédiée.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22 février 2018, approuvant le PLU,

VU la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2023 prescrivant la modification n°1 du PLU de COMMELLE-VERNAY,

VU l'arrêté prescrivant la modification simplifiée n° 1 du "PLU en date du 17/07/2024

VU l'avis de la MRAE en date du 04 septembre 2024 sur le non nécessité d'une évaluation environnementale,

VU les avis des Personnes Publiques Associées,

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie

142-214200693-20241126-2024-71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

VU le déroulement de la mise à disposition du dossier au public qui s'est déroulée du 30/09/2024 au 30/10/2024 sans aucune remarque ou observation sur le registre d'enquête.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant que le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de COMMELLE-VERNAY, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, comprenant la notice explicative et le nouveau règlement est prêt à être approuvé conformément à l'article L 153-21 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- ***DECIDE d'approuver le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de COMMELLE-VERNAY tel qu'il est annexé à la présente délibération.***

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme :

- ***La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.***
- ***La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.***
- ***Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.***

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST



Le Maire,



D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Convention de partenariat pour la mise en place d'activités dans le cadre de l'animation du temps périscolaire entre la Commune de COMMELLE-VERNAY et l'association « la Grange Aventure » - Renouveau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de COMMELLE-VERNAY reconnaît à l'association « La Grange Aventure » un rôle pilote concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique communale en direction des enfants et des jeunes (de 3 ans à 18 ans).

La présente convention a pour objet de définir les règles qui régissent les rapports entre la Commune de COMMELLE-VERNAY et l'association « La Grange Aventure ».

La délégation de service public donnée par la collectivité sur l'association « La Grange Aventure » concerne les activités ci-dessous :

- Le périscolaire après la journée de classe
- Le temps méridien et les garderies du soir pour les élémentaires
- L'aide aux devoirs pour les élémentaires

La présente convention porte sur l'animation par la Grange Aventure d'activités sur le temps périscolaire pour les enfants inscrits à l'école de Commelle Vernay.

- **Temps périscolaire pour les élèves de maternelle : de 16h30 à 18h30.**
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- pour les élèves de la maternelle.

Considérant que le projet d'animation de ces temps d'activités proposés par l'association « La Grange Aventure » est conforme à son objet statutaire ;

La Commune de COMMELLE-VERNAY confie à l'association « La Grange Aventure » l'animation d'activités pendant le temps périscolaire (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30 pour les maternelles et les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 18h à 18h30 pour les élémentaires) à l'attention des enfants scolarisés à l'école primaire de COMMELLE-VERNAY.

Dans ce cadre, la commune de COMMELLE-VERNAY entend contribuer financièrement à ce service destiné aux enfants scolarisés à l'école maternelle.

La convention est conclue pour une période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026. Cette convention est reconductible pour une période d'un an sur une année civile.

L'organisation administrative et logistique reste à l'initiative de l'Association « La Grange Aventure ».

Sur le plan des locaux et moyens, l'Association « La Grange Aventure » assure l'animation des activités dont elle est chargée dans les locaux prévus à cet effet et décrits ci-dessous :

- Locaux de l'association « La Grange Aventure » – allée du Four à Pain.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La commune de COMMELLE-VERNAY s'engage à verser à la Grange Aventure une subvention lui permettant de remplir ses missions. La subvention couvre le salaire d'un animateur pour 2 heures d'intervention et les frais annexes (goûters, jeux, ...) pour animer ces temps d'activité à raison de :

- 2 heures d'animation 4 fois par semaine (de 16h30 à 18h30) pour les élèves de la maternelle.

Soit un total de 8 heures d'animation pour la semaine scolaire. Ce volume d'heures peut varier notamment pour des besoins occasionnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

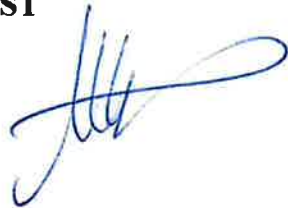
- *examine et approuve la convention à intervenir entre l'association « La Grange Aventure » et la commune de COMMELLE-VERNAY concernant l'animation du temps périscolaire pour les élèves du groupe scolaire,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,*
- *dit que les frais consécutifs à ces temps d'activités périscolaires seront réglés sur les crédits ouverts à cet effet au budget concerné.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST



Le Maire,

D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Convention de partenariat pour la mise en place d'activités dans le cadre de l'animation du temps méridien et de garderie du soir la Commune de COMMELLE-VERNAY et l'association « la Grange Aventure » - Renouvellement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La commune de COMMELLE-VERNAY s'engage à verser à la Grange Aventure une subvention lui permettant de remplir ses missions. La subvention couvre le salaire de l'animateur mis à disposition pour animer ces temps d'activité à raison de :

- 2 h d'animation 4 fois par semaine (de 11h30 à 13h30) par 4 animateurs (32 h),
- 0,5 h d'animation 3 fois par semaine (de 17h30 à 18h) par un animateur (1,5 h),
- 1,5 h d'animation 1 fois par semaine (de 16h30 à 18h) par 2 animateurs jusqu'à 17h30 (2 h) et un animateur jusqu'à 18 h (0,5 h).

Soit un total de 36 h d'animation pour la semaine scolaire. Ce volume d'heures peut varier notamment pour des besoins occasionnels à la demande de la commune de COMMELLE-VERNAY.

Le montant de la subvention est déterminé selon le nombre de jours annuels concernés par l'activité et le taux horaire de chaque animateur (donné par l'association) et inscrit au budget prévisionnel de chacune des parties. Ce montant peut être réajusté en fonction des besoins réels inscrits dans le compte de résultat de l'association et en accord avec la commune de COMMELLE-VERNAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

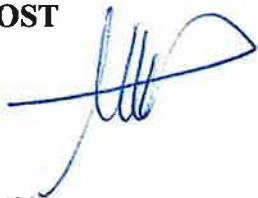
- ***examine et approuve la convention à intervenir entre l'association « La Grange Aventure » et la commune de COMMELLE-VERNAY concernant l'animation des temps méridiens, la garderie du soir,***
- ***autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,***
- ***dît que les frais consécutifs à ces temps d'activités périscolaires seront réglés sur les crédits ouverts à cet effet au budget concerné.***

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance

J. PROST



Le Maire,



D. FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires issue du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 est entérinée et que le retour à la semaine dite de 4 jours est effectif depuis le 03 septembre 2018.

- L'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de huit demi-journées.
- Tous les élèves bénéficient de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation impliquée par la semaine de 4 jours, la commune de COMMELLE-VERNAY a mis en place :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- **Temps d'activités méridien pour l'école élémentaire : de 11h30 à 13h30.**

Lundi, mardi, jeudi :

- **Garderie du soir pour les élémentaires de 17h30 à 18h.**

Vendredi :

- **Garderie du soir pour les élémentaires de 16h30 à 18h.**

La présente convention porte sur l'animation par la Grange Aventure d'activités sur les temps méridiens et de garderie du soir pour les enfants inscrits en élémentaire à l'école de Commelle Vernay.

La Commune de COMMELLE-VERNAY confie à l'Association « la Grange Aventure » l'animation d'activités pendant le temps méridien (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30) et de garderie du soir (les lundis, mardis, jeudis de 17h30 à 18h et vendredi de 16h30 à 18h) à l'attention des enfants scolarisés à l'école élémentaire de COMMELLE-VERNAY.

Dans ce cadre, la commune de COMMELLE-VERNAY entend contribuer financièrement à ce service destiné aux enfants scolarisés à l'école élémentaire.

La convention est conclue pour une période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026. Cette convention est reconductible pour une période d'un an sur une année civile.

L'Association « La Grange Aventure » assure l'animation des activités dont elle est chargée dans les locaux prévus à cet effet et décrits ci-dessous :

- Cour d'élémentaire,
- Salle des jeunes (bâtiment préfabriqué),
- Préau élémentaire.

La commune de Commelle Vernay est chargée de fournir le matériel nécessaire à la pratique d'activités (physiques, manuelles,...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-73-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Convention de partenariat pour la mise en place d'activités dans le cadre de l'animation de l'aide aux devoirs entre la Commune de COMMELLE-VERNAY et l'association « la Grange Aventure » - Renouvellement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme des rythmes scolaires issue du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 est entérinée et que le retour à la semaine dite de 4 jours est effectif depuis le 03 septembre 2018.

- L'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de huit demi-journées ;
- Tous les élèves bénéficient de 24 heures de classe par semaine durant 36 semaines ;
- La journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 6h et la demi-journée de maximum 3h.

Ainsi, afin de répondre à l'organisation impliquée par la semaine de 4 jours et à l'abandon de l'animation des études surveillées par les enseignants du groupe scolaire, la commune de COMMELLE-VERNAY a mis en place :

Lundi, mardi et jeudi :

- **Temps d'activités Aide aux devoirs pour les élémentaires : de 16h30 à 17h30 les lundis, mardis et jeudis**

Considérant que le projet d'animation du temps d'activités d'aide aux devoirs proposé par la Grange Aventure est conforme à son objet statutaire.

La présente convention porte sur l'animation par la Grange Aventure, d'activités sur l'aide aux devoirs pour les enfants inscrits en élémentaire à l'école de COMMELLE-VERNAY.

La Commune de COMMELLE-VERNAY confie à l'Association « la Grange Aventure » l'animation d'activités « Aide aux devoirs » à l'attention des enfants scolarisés à l'école élémentaire de Commelle-Vernay les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30. Cette activité est encadrée par 3 animateurs recrutés par l'Association « la Grange Aventure ».

Dans ce cadre, la commune de COMMELLE-VERNAY entend contribuer financièrement à ce service destiné aux enfants scolarisés à l'école élémentaire.

La convention est conclue pour une période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026. Cette convention est reconductible pour une période d'un an sur une année civile.

L'organisation administrative reste à l'initiative de la commune de COMMELLE-VERNAY.

Sur le plan des locaux et moyens, l'Association « La Grange Aventure » assure l'animation de l'activité aide aux devoirs dont elle est chargée dans les locaux prévus à cet effet et décrits ci-dessous :

3 salles de classes de l'extension de l'école élémentaire,
Cour et préau de l'école élémentaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

La commune de COMMELLE-VERNAY est chargée de fournir le matériel nécessaire à cette activité.

La commune de COMMELLE-VERNAY s'engage à verser à l'association « La Grange Aventure » une subvention permettant à l'association de mener à bien sa mission. La subvention couvre le salaire des 3 animateurs mis à disposition pour animer cette activité à raison de :

- 1 h d'aide aux devoirs 3 fois par semaine (de 16h30 à 17h30) par 3 animateurs.

Soit un total de 9 h d'aide aux devoirs pour la semaine scolaire. Ce volume d'heures et le nombre d'animateurs peut varier notamment pour des besoins occasionnels et en fonction de l'évolution des effectifs.

Le montant de la subvention est déterminé selon le nombre de jours annuels concernés par l'activité et le taux horaire de chaque animateur (donné par l'association) et inscrit au budget prévisionnel de chacune des parties. Ce montant peut être réajusté en fonction des besoins réels inscrits dans le compte de résultat de l'association et en accord avec la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *examine et approuve la convention à intervenir entre l'association « La Grange Aventure » et la commune de COMMELLE-VERNAY concernant l'animation de l'aide aux devoirs,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,*
- *dit que les frais consécutifs à ces temps d'activités périscolaires seront réglés sur les crédits ouverts à cet effet au budget concerné.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST

Le Maire,



D. FRECHET

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Convention d'occupation tripartite d'équipements communaux – Commune de Commelle-Vernay – Roannais agglomération – Association la Grange Aventure

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2016, portant statuts de Roannais Agglomération, et notamment la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 octobre 2015, approuvant l'intérêt communautaire « enfance jeunesse » ;

Vu la délégation accordée au bureau communautaire par le conseil communautaire le 26 mars 2015 pour accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, pour une durée supérieure à 24 mois et inférieure ou égale à 12 ans, à titre gratuit ou onéreux ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite définir les conditions dans lesquelles la Commune de Commelle-Vernay autorise l'occupation par Roannais Agglomération des locaux communaux pour l'exercice de la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » et plus précisément l'enfance et la jeunesse dans le cadre de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Ladite convention a été rédigée pour autoriser Roannais Agglomération à occuper les espaces communaux définis dans la liste ci-dessous du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029 selon une tarification forfaitaire (0,078 €/m²) et un coût horaire de personnel (18,90 €/h).

Espace La Grange : Allée du Four à Pain - 42120 COMMELLE VERNAY :
RDC la Grange
Salle étage grange
Espaces extérieurs

Ecole : Rue Jules Ferry – 42120 COMMELLE VERNAY
Préfabriqué Maison des Jeunes
Restaurant scolaire
Espaces extérieurs.

Salle d'Animation : Route de Commelle 42120 – 42120 COMMELLE-VERNAY.

D'une surface totale de 590 m² pour une moyenne d'utilisation annuelle de 36 mercredis, 29 jours de petites vacances et 24 jours de grandes vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve la convention de mise à disposition d'équipements communaux pour les besoins des accueils collectifs mineurs (Centre de loisirs) 2025-2029.*
- *Dit que Roannais Agglomération supportera les charges.*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention à intervenir entre Roannais Agglomération et la commune de Commelle-Vernay.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST



Le Maire,

D. FRÉCHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Convention de Mise à Disposition des services de la commune de COMMELLE-VERNAY à Roannais Agglomération - Renouvellement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241126-2024-76-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
 Présents : 21
 Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
 Le vingt-six novembre à vingt heures trente
 Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoint.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
 Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : *Convention de partenariat pour la mise en réseau des médiathèques 2024-2027.*

Document certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 05/12/2024
 Publication : 06/12/2024

2-214200693-20241121-2024-77-DE

Document certifié exécutoire

Reception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Document certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 05/12/2024
 Publication : 06/12/2024

Document certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 05/12/2024
 Publication : 06/12/2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les médiathèques publiques participent activement par leur offre de services et les actions qu'elles entreprennent au pacte républicain, à la cohésion de la société et à la réalisation des citoyens. En cela, elles répondent aux enjeux définis au niveau national et international.

En cohérence avec ces enjeux, Roannais Agglomération a initié une politique intercommunale visant à renforcer l'équité territoriale d'accès à la culture à travers plusieurs axes parmi lesquels l'enseignement artistique, le soutien aux métiers d'art, le spectacle vivant à destination du jeune public. Cette politique culturelle participe également à la stratégie d'attractivité du territoire en offrant à ses habitants un cadre de vie épanouissant.

Dans cette perspective, Roannais Agglomération a entrepris en 2019 une politique de lecture publique volontariste qui a conduit à la déclaration d'intérêt communautaire des Médiathèques de Roanne, Mably et Le Coteau et à une prise de compétence définie ainsi que suit :
« La communauté d'agglomération favorise pour l'ensemble de ses habitants, l'égal accès aux médiathèques reconnues d'intérêt communautaire, par le développement d'actions de coopération et de soutien à la lecture publique.

A cet effet, elle met en œuvre, gère et anime un réseau de lecture publique s'appuyant sur les bibliothèques des communes conventionnées avec le Département en matière de lecture publique.

Ce réseau vise à mieux répondre aux attentes des habitants de la communauté d'agglomération, dans une logique de développement de service et de maillage du territoire, privilégiant le développement de la lecture publique, la médiation culturelle et la transition numérique. ».

Afin de mettre en œuvre le réseau de lecture publique revendiqué par cette compétence, Roannais Agglomération a entrepris une démarche en lien et au bénéfice des communes composant son territoire, démarche soutenue par les partenaires que sont l'État et le Département de la Loire.

Une convention a été rédigée qui expose les axes par lesquels la mise en réseau est programmée et les engagements pris par Roannais Agglomération et la commune afin de mettre en œuvre un schéma intercommunal de développement de la lecture publique 2024-2027, dans le cadre d'un partenariat destiné à offrir un service public volontaire et performant aux habitants.

La convention est présentée au Conseil Municipal.

Document reçu de réception - Ministère de l'Intérieur

2-214200693-20241121-2024-77-DE

Document certifié exécutoire

Reception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Document reçu de l'autorité compétente par délégation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *Approuve la convention de mise en réseau des médiathèques de Roannais Agglomération – Convention de partenariat 2024-2027. La convention prendra effet à signature et durera jusqu'au 31 décembre 2027.*
- *Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.*

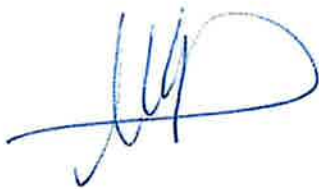
Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST



Le Maire,



D. FRECHET



COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt quatre
Le vingt-six novembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 Novembre 2024.

PRESENTS : Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Karine PUPECKI (procuration à Mme Leslie GARBY),
Mr Sébastien BERRY (procuration à Mr Daniel FRECHET).

Secrétaire de séance : Mr Julien PROST.

OBJET : Révision libre de l'attribution de compensation – Participation de Roannais Agglomération à la Dotation d'Investissement Communal.

Vu les dispositions de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts notamment celles qui précisent que le montant prévisionnel des attributions de compensation doit être communiqué aux communes membres, avant le 15 février de chaque année ;

Vu les dispositions de l'article 1609 Nonies du Code général des impôts notamment les dispositions du 1°bis du V qui fixent la procédure de révision dite « libre » du montant de l'attribution de compensation ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 novembre 2023 portant sur les attributions de compensation définitives pour 2023 et provisoires pour 2024 ;

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 04 mai 2022 approuvé à la majorité qualifiée par les Communes membres de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 15 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal 2024-2026 de Roannais Agglomération, prévoyant notamment la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement communal à compter de 2025 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 11 juillet 2024 approuvant la charte pour la dotation à l'investissement communal ;

Vu les délibérations des 40 Conseils municipaux des communes membres de Roannais Agglomération approuvant la charte pour la dotation à l'investissement communal ;

Considérant qu'une concertation a été engagée avec les 40 communes conduite par un groupe de travail issu de la Commission ressources de Roannais Agglomération et restituée à ladite commission le 29 avril 2024, puis en conférence des maires le 22 mai 2024 ;

Considérant que Roannais Agglomération met ainsi en place une dotation à l'investissement communal qui représente une enveloppe de 1 M€/an, répartie à hauteur de 25 000 €/an et par commune, permettant de financer les projets communaux d'investissement favorisant la transition écologique ;

Considérant qu'il a été convenu que cette dotation serait versée sous forme d'attribution de compensation en investissement ;

Considérant que le nouveau montant des attributions de compensation de la Commune de COMMELLE-VERNAY s'élève à 150 450,00 euro en fonctionnement et à 25 000,00 euros en investissement ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200693-20241121-2024-78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le nouveau montant des attributions de compensations de la Commune comme suit :

Attribution de Compensation	AC 2024 Définitive	AC 2025 Provisoire
Fonctionnement	150 450,00 €	150 450,00 €
Investissement	0,00 €	25 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Commelle-Vernay, à l'unanimité :

- *approuve le nouveau montant des attributions de compensations de la Commune de COMMELLE-VERNAY tel que présenté dans le tableau ci-dessus.*

Ont signé au registre Mr le Maire et le Secrétaire de séance
Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 Novembre 2024.

Le Secrétaire de séance,

J. PROST

Le Maire,



D. FRECHET

Procès de réception - Ministère de l'Intérieur

2-214200693-20241121-2024-78-DE

Procès certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2024

Publication : 06/12/2024

Sur l'autorité compétente par délégation